

là où il vous faut avoir un outillage, une exemption d'impôt est faite pour chaque section de cinq milles sur laquelle le mineur doit réaliser quinze mille dollars avant d'être sujet au paiement des redevances.

L'honorable M. PROWSE: Au cours de quel mois ce droit de 10 pour 100 a-t-il été imposé par le Gouvernement ?

L'honorable M. SCOTT: Je ne crois pas que l'arrêté du conseil ait été adopté avant le mois de novembre ou décembre dernier.

Il nous avait été impossible d'obtenir aucun rapport officiel sur cette région. Six ou huit mois se sont écoulés sans que nous ayions pu avoir des nouvelles de M. Ogilvie, jusqu'à ce que M. Sifton l'eut rencontré lorsqu'il est allé là-bas en novembre et décembre; nous n'avions pas eu son rapport.

M. Ogilvie fut, au cours de l'hiver 1896, retenu par la neige, toute communication étant interrompue. Naturellement il vint des individus de cet endroit qui nous donnèrent des nouvelles sur ces riches découvertes; ils venaient chercher des provisions parce qu'ils ne pouvaient pas attendre davantage, mais quant aux renseignements officiels, il nous fut impossible d'en obtenir, et ce n'est seulement, je crois, que dans le mois d'octobre ou novembre que les faits furent connus.

L'honorable M. MACDONALD, (C.B.): L'honorable ministre a-t-il vu le rapport de M. Ogilvie disant qu'il avait trouvé du minéral produisant 100 piastres à la tonne ?

L'honorable M. SCOTT: Parfaitement.

L'honorable M. MACDONALD (C.B.): Les mines de l'Alaska ne rapportent que cinq ou sept piastres la tonne.

L'honorable M. SCOTT: Oui, et il y a sans doute des mines beaucoup plus riches plus loin dans l'Alaska. Quant à ce qui concerne l'exploitation du quartz, l'énergie individuelle n'y peut suffire. Ce genre d'exploitation exige l'action de compagnies possédant de grands capitaux.

Le résultat pour cette région sera très considérable, et elle ne pourra être développée qu'au moyen de puissants syndicats qui entreprendront les travaux de ce genre d'exploitation. Il en résultera que le Canada en retirera de très grands avantages.

Les approvisionnements requis par la population de cette contrée devront venir du Canada, et nous savons que la consommation par tête de ceux qui exploitent des lots miniers est comparativement très considérable par rapport à celle du reste de la population en général.

Quant à la question posée par mon honorable ami, je puis dire que les règlements n'ont été approuvés seulement, d'après ce que je vois, que le dix-huit janvier de cette année.

Nous avions, je crois, adopté en août ou septembre, un arrêté du conseil établissant une certaine échelle, mais cette mesure fut désapprouvée lorsque nous l'envoyâmes aux fonctionnaires stationnés là-bas. D'après cette disposition, les mines les moins productives devaient payer un impôt moindre que les plus riches. J'ai maintenant en main un arrêté du conseil en vertu duquel les règlements furent rédigés, et il porte la date du 18 janvier. Ce document donne une idée de la valeur des coulées au point de vue de la production de l'or. Vous verrez que la valeur réelle renfermée à travers l'étendue de ces six milles, si les entrepreneurs choisissent leurs lots le long des cours d'eau, est contenue probablement dans un espace de deux cents pieds; en dehors de cela, il n'y aura pas autre chose que du roc ne valant absolument rien. En sus des lignes tirées le long de ces ravins, des cours d'eau ou des rivières, ils ont le droit de mettre un jalon partout où ils le jugeront à propos, mais s'ils le font, ils devront tirer une ligne droite d'au moins vingt-quatre milles courant dans toutes les directions, au nord, au sud, à l'est et à l'ouest.

L'honorable M. McMILLAN: Pourquoi leur donner cette grande quantité de terre si elle n'a aucune valeur? Pourquoi ne mentionnez-vous pas que la petite quantité de terrain qui seule a de la valeur?

L'honorable M. SCOTT: Ma réponse est que nous sommes si peu renseignés sur cette région, qu'en faisant un contrat avec une compagnie de chemin de fer, son crédit se trouve, je suppose, accru dans une très large mesure par la mention d'une grande étendue de terrains. Là dessus il n'y a pas de doute, et les entrepreneurs ne manqueront pas, il va sans dire, de faire observer qu'une grande proportion de ces terrains doit être absolument sans va-